LES FINANCES

DES DUCHÉS DE LORRAINE ET DE BAR

SOUS LE RÈGNE DES DUCS LÉOPOLD I° ET FRANÇOIS III

(1698-1737)

PAR

JEAN COLNAT

SOURCES — BIBLIOGRAPHIE

INTRODUCTION

Les duchés de Lorraine et de Bar à l'avènement de Léopold.

CHAPITRE PREMIER

L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

Les Chambres des comptes de Lorraine et de Bar sont rétablies en 1698, un conseil des finances est créé en 1703. Dès 1698, Léopold crée une charge d'intendant de l'hôtel et des finances. Des receveurs généraux et particuliers composent le personnel. L'administration des eaux et forêts est réorganisée.

CHAPITRE II

LA SUBVENTION.

La subvention a été établie par l'administration française. Le Conseil des finances en fixe le chiffre; les Chambres des comptes la répartissent entre les prévôtés, puis entre les communautés (dénombrement ordonné à cet effet en 1698); des asseyeurs élus la répartissent entre les taillables, ce qui permet de nombreux abus.

CHAPITRE III

LE DÉBUT DU RÈGNE : LES REVENUS.

Les impôts directs sont la subvention et le droit de joyeux avènement levé en 1698. Des baux sont passés pour la ferme générale, pour les fermes des droits de timbre et de contrôle, du tabac, des postes. Les autres revenus proviennent des casualités, de droits (marque des fers, amortissement), de quelques petits domaines.

CHAPITRE IV

LE DÉBUT DU RÈGNE : LES CHARGES.

Ce sont d'abord les charges ordinaires : la cour, les troupes, les bâtiments, les frais de justice et d'administration. Les prédécesseurs de Léopold ont laissé des dettes dont il ordonne la liquidation. A partir de 1702, l'occupation de la Lorraine par les troupes françaises est une lourde charge, mais la guerre favorise la contrebande. Léopold fonde une compagnie de commerce.

CHAPITRE V

LES CAUSES INITIALES DU DÉRANGEMENT FINANCIER.

Les dépenses s'accroissent plus vite que les revenus. Léo-

pold se croit plus riche qu'il n'est; il n'y a pas d'ordre dans les dépenses. Des négociations à Rome et surtout à Münster absorbent de grosses sommes.

CHAPITRE VI

LA POLITIQUE MONÉTAIRE DE 1698 A 1709.

Léopold fait frapper des monnaies de mêmes poids et titre que celles de France, dont il suit à peu près les variations. Il obtient pour ses États une sorte d'union monétaire avec le royaume, union qui cesse, du fait de la France, en 1709.

CHAPITRE VII

LES PREMIÈRES ANNÉES DIFFICILES (1707-1710).

Léopold doit, à partir de 1707, soutenir ses droits à la succession du duc de Mantoue; il consacre à sa diplomatie de fortes sommes. La disette de 1709 l'oblige à acheter du blé en Allemagne. Il demande en vain un don gratuit au clergé régulier. Il engage de nouvelles dépenses pour les intérêts de son frère Charles à Trèves et doit recourir à des expédients.

CHAPITRE VIII

LA CAPITATION (1711).

La déclaration du 27 mai 1711 établit pour un an une capitation payable par les privilégiés et exempts des impositions ordinaires. Quelques Barisiens en appellent au Parlement de Paris, mais Léopold a gain de cause.

CHAPITRE_IX

l'aggravation des difficultés (1712-1714).

Léopold dépense beaucoup pour sa diplomatie à Utrecht et en Allemagne. Il ordonne des ventes de bois, crée des offices. Les fournitures aux troupes françaises d'occupation ne sont pas payées; en 1713-1714, les fourrages de ces troupes coûtent au pays plus de 600,000 livres.

CHAPITRE X

LE BILLONNAGE DES ESPÈCES FRANÇAISES.

La contrebande fait entrer dans les duchés des espèces françaises que la Monnaie de Nancy convertit en espèces lorraines. Les Juifs de Metz établis à Nancy sont les grands spécialistes du trafic des espèces; en 1715, Léopold nomme l'un d'eux, Samuel Lévy, son receveur général.

CHAPITRE XI

SAMUEL LÉVY, RECEVEUR GÉNÉRAL (1716).

Les arrêts du Conseil d'État des 28 décembre 1715 et 25 janvier 1716 tendent à favoriser le trafic des espèces : pendant un temps, le numéraire français abonde à Nancy. Mais Léopold révoque Samuel Lévy.

CHAPITRE XII

les décimes ecclésiastiques (1717). La liquidation partielle des dettes (1718).

Léopold est autorisé par le pape à lever pendant trois ans le dixième denier des revenus ecclésiastiques; des prêtres barisiens font intervenir le Parlement de Paris : le 7 juin 1718, une déclaration ordonne une refonte monétaire et permet aux créanciers de l'État de porter à la Monnaie leurs billets de liquidation.

CHAPITRE XIII

L'EMPRUNT PUBLIC DE 1719.

Léopold reçoit de la France les indemnités qui lui étaient

dues pour les fournitures aux troupes. En 1719, il ouvre un emprunt public, dont le capital, augmenté en 1720 et 1721, est finalement de sept millions de livres.

CHAPITRE XIV

LA COMPAGNIE DE LORRAINE (1720-1722).

Le Français Roussel et ses associés achètent pour Léopold le comté de Ligny, et reçoivent la ferme générale. En 1720, Roussel fonde une compagnie de commerce protégée officiellement par le duc. Cette compagnie ne réussit pas, et il faut la dissoudre en 1722.

CHAPITRE XV

LES EXPÉDIENTS DE 1722.

Invoquant plusieurs ordonnances de ses précédesseurs, Léopold, par déclaration du 18 mars 1722, établit une taxe payable par tous les détenteurs de domaines aliénés. En juillet, il relève brusquement le cours des espèces, ce qui double presque la valeur nominale du numéraire.

CHAPITRE XVI

LA COMPAGNIE D'AUBONNE.

Malgré l'opposition de ses conseillers, Léopold écoute les propositions d'un étranger, d'Aubonne. Il l'autorise à fonder une nouvelle compagnie de commerce, la Compagnie du commerce de Lorraine, dotée de nombreux privilèges.

CHAPITRE XVII

LA FAILLITE DE LA COMPAGNIE.

D'Aubonne ne tient pas ses promesses ; un projet de loterie échoue. D'Aubonne s'enfuit ; la Chambre des comptes de Lorraine déclare la compagnie en faillite et ordonne des poursuites contre ses directeurs.

CHAPITRE XVIII

LE PLAN DE LIQUIDATION DES DETTES ET LES DERNIÈRES MUTATIONS MONÉTAIRES (1725-1726).

Sur les conseils de J. Masson, Léopold affecte au payement des dettes de l'État une partie de ses revenus, mis en régie par déclaration du 8 mai 1726. Une nouvelle fabrication d'espèces ayant excessivement relevé les cours, plusieurs diminutions sont ordonnées.

CHAPITRE XIX

LES EFFORTS DE LÉOPOLD
POUR RÉSOUDRE LE PROBLÈME DES DETTES (1727-1729).

La situation financière est toujours aussi mauvaise. Léopold a recours aux ventes d'offices et à d'autres expédients. Les dettes s'élèvent en 1728 à plus de neuf millions de livres; Léopold s'adresse aux frères Pâris, dont il espère une avance, mais il meurt en mars 1729.

CHAPITRE XX

CONCLUSION SUR LE RÈGNE DE LÉOPOLD.

Le bilan du règne. Témoignage de quelques personnes compétentes : J. Masson, le président Lefebvre, M. d'Audiffret.

CHAPITRE XXI

l'avènement de françois III et ses conséquences (1729-1730).

François III retire à leurs possesseurs les domaines aliénés; il fait lever le droit de joyeux avènement, ce qui pro-

voque des incidents dans le Barrois. Il crée ensuite un nouveau Conseil des finances.

CHAPITRE XXII

LES FINANCES DUCALES

DU DÉPART DE FRANÇOIS III A SON ABDICATION
(1731-1737).

François III part en 1731 pour l'Allemagne. En son absence, le Conseil de régence doit faire face à de graves difficultés financières. En 1733, les troupes françaises reviennent occuper les duchés : nouvelle charge pour l'État et la population. Pour remédier à la rareté du numéraire, François ordonne une nouvelle fabrication d'espèces, la seule de son règne. En 1737, le duc renonce à ses États; le roi de France se charge de la plus grande partie de ses dettes.

TABLE DES NOMS DE PERSONNES
TABLE DES MATIÈRES

